



Située au cœur des Laurentides, la ville de Saint-Sauveur, avec une population de 11 597 habitants, un budget de près de 38M\$ ainsi qu'une évaluation foncière de près de 4G\$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. Nous sommes actuellement à la recherche de trois personnes en mesure d'occuper les postes de :

Journalier(ère)s parcs et espaces verts

Postes temporaires à temps complet et à temps partiel

Raison d'être du poste

Relevant d'un superviseur au Service des travaux publics, le journalier parcs et espaces verts exécute des travaux comportant l'accomplissement de tâches manuelles diversifiées concernant l'entretien des parcs, des terrains de jeux, des places publiques, du réseau routier et piétonnier et des aménagements paysagers et floraux.

Principales fonctions

En période hivernale, il participe à l'exécution des divers travaux nécessaires pour l'opération des patinoires et des sentiers. Il enlève la neige et assure le bon état de la surface de glace. Il peut être appelé participer au déneigement des édifices publics et autres, à effectuer divers travaux manuels, agir à titre de signaleur sur la voie publique pour assurer la sécurité et la circulation lors des travaux.

Horaires de travail

2 horaires à temps complet de nuit sont à pourvoir ainsi qu'un horaire de 23 heures par semaine (du vendredi au dimanche de 15 h à 20 h et le lundi de nuit).

Qualifications et exigences

Les candidat(e)s recherché(e)s possèdent un diplôme d'études secondaires (DES) ou une équivalence, sont travailleurs et responsables, en bonne condition physique, aiment le travail en équipe et sont habiles à effectuer différents travaux manuels et à se servir de divers outils et appareils. Permis de conduire de classe 5 valide requis.

Salaire et conditions de travail

Les affectations de travail pour l'entretien des patinoires et des sentiers en période hivernale commenceront au mois de décembre, selon la température, et se termineront à la fin du mois de mars. Forte possibilité de réembauche pour la période estivale, à compter du mois de mai.

La rémunération est établie en fonction de la convention collective. Le taux horaire à l'embauche est de 22,55 \$ (salaire 2023). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation des avantages sociaux. La semaine normale de travail est de 39,75 heures.

Pour postuler

Si vous désirez vous joindre à l'équipe dynamique du Service des travaux publics et travailler dans une ville de montagnes, de lacs et de grands espaces, à seulement 45 minutes de Montréal, faites-nous parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le 8 décembre en remplissant le formulaire sur notre site Internet.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte.